Conseil communal de Nyon, séance du 2 mai 2022

Communication du PLR Ville de Nyon suite au vote du

Rapport de majorité N° 2022/27

Nouvelles ressources en faveur de la transition énergétique

Demande d'un crédit de CHF 140'000.- charges comprises pour la création d'un poste de Délégué e aux énergies à 100% aux Services industriels

Demande de relèvement du plafond de la taxe sur l'électricité alimentant le Fonds pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables (EEER) Révision de trois règlements en lien avec le Fonds EEER

Lors de sa dernière séance, le Conseil communal de Nyon a accepté de relever le plafond de la taxe sur l'électricité. Le plafond de la taxe est passé de 0,5 cts/kWh à 1.9 cts/kWh. Par leurs votes, les Conseillers communaux PLR se sont <u>unanimement</u> opposés à cette mesure.

Alors que les prix de l'énergie sont à la hausse, que le pouvoir d'achat des nyonnaises et nyonnais est mis à l'épreuve, que la taxe va peser sur les charges des PME nyonnaises, le PLR a demandé le referendum spontané à l'issue du vote du Conseil. Le Conseil a refusé cette demande et par là même refusé à la population nyonnaise de se prononcer démocratiquement sur le sujet.

Le PLR est préoccupé par les questions climatiques et encourage toutes mesures visant à encourager la durabilité et l'environnement, mais en privilégiant d'autres outils que des impôts et des taxes.

..*.*